

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF3233

présenté par  
Mme Maximi, rapporteure**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Présidence de la République	0	8 000 000
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
Augmentation des salaires des femmes de ménage des institutions des pouvoirs publics <i>(ligne nouvelle)</i>	8 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	8 000 000	8 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous voulons attirer l'attention sur la rémunération des femmes de ménages embauchées par nos institutions.

Notre collègue François Ruffin a obtenu qu'elles aient un treizième mois à l'Assemblée nationale, néanmoins, leurs rémunérations sont loin d'être à la hauteur du travail accompli. Leurs métiers sont pénibles, souvent méprisés et encore invisibilisés.

Dans cette période de crise inflationniste et dans le contexte où pour la deuxième année consécutive, les crédits de la mission Pouvoirs publics augmentent, les revaloriser permettrait aux institutions de montrer l'exemple, de réduire les inégalités salariales femme-homme et de participer à la revalorisation des métiers féminisés.

Nous proposons donc de transférer 8 millions d'euros du programme « Présidence de la République » prévus pour les déplacements présidentiels vers un nouveau programme « Augmentation des salaires des femmes de ménage des institutions ».